



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du :	Jeudi 10 octobre 2024 – par visioconférence
Présidence :	M. Eric BORGHINI
Présents :	Mmes Laurence ANTIMI, Rosette GERMANO MM. Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Claude COLOMBO, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Frank KODJABACHIAN, Jean-Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Noël MANNINO, Mourath NDAW, Patrick SCALA
Excusés :	Mme Sylvie REYNIER MM. Noël MANNINO, Roger LAURENZI, Antoine MANCINO, André VITIELLO représenté par Mme Catherine DARDON
Assistent à la séance :	Mmes Florence DERBESY et Camille TORRENTE MM. Arnaud DOUDET, Nicolas DUBOIS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le Comité de Direction approuve les procès-verbaux du :

- Comité de Direction des 9, 17, 20 septembre 2024 et 3 octobre 2024
- Bureau Exécutif des 3 septembre 2024 et 1^{er} octobre 2024

2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

• Condoléances

A la suite du décès de M. Nessim RAMDANE, éducateur au club de SIX FOURS LE BRUSC F.C., le Président et les membres du Comité de Direction renouvellent leurs très sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition. Un hommage lui sera rendu lors de la cérémonie de la remise des diplômes par l'IR2F et une minute de silence sera tenue ce week-end sur l'ensemble des rencontres régionales méditerranéennes.

• Félicitations

Le Président adresse toutes ses félicitations à M. Alain BROCHE élu à la présidence du District de la Côte d'Azur.

- **Remerciements**

Le Président remercie également toute l'équipe du Comité de Direction pour cette dernière mandature, tous les Membres bénévoles de la Ligue et tout le personnel qui ont œuvré à ses côtés pendant 4 ans et ont fait rayonner le football sudiste et la LMF.

- **Point Licences**

Arnaud DOUDET, Directeur Général, souligne l'évolution positive du nombre de licences avec + 13,7 % par rapport à la saison dernière de date à date. La LMF a le pourcentage d'évolution le plus important au niveau national, toutes catégories confondues masculines et féminines. C'est un record historique qui va s'équilibrer dans le temps et qui révèle la dynamique positive de la discipline.

- **Agenda**

Le Président de la Ligue rappelle l'agenda des évènements en cours :

Jeudi 17 octobre :

- Tirages du 6^{ème} tour de la Coupe de France sur BMF TV

Jeudi 24 octobre :

- Soirée des partenaires de la Ligue Méditerranée

Jeudi 31 octobre :

- Soirée des récompenses IR2F et des Lauréats du Permis de Conduire une Equipe de Jeunes 2023/2024

Novembre

Vendredi 1^{er} novembre 2024

- Opération Carton Vert avec l'A.S. MONACO F.C.

Lundi 04 novembre

- Assemblée Générale Elective de la LMF

Jeudi 14 novembre 2024

- LMF TOUR – AS FONTONNE / Institut Médico Educatif (IME)

Décembre

Vendredi 6 décembre 2024

- Journée de travail IEFF – IR2F

Samedi 7 décembre 2024

- AG d'Hiver de la LMF

Samedi 14 décembre 2024

- Séminaire CROS / Hôtel des Régions
- Assemblée Fédérale : Paris

3. POINT JURIDIQUE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

- **Réunion de la C.R.S.O.E. du 10 octobre 2024**

Camille TORRENTE, Directrice Juridique, indique que la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Électorales s'est réunie ce jour, le 10 octobre 2024, afin d'étudier les diverses candidatures reçues. Elle indique que le Procès-verbal a été publié le PV sur le site internet de la Ligue.

Il ressort dudit P.V. que la C.R.S.O.E. a étudié et statué sur :

- Les candidatures du Comité de Direction :
« *Le vrai changement* » - M. François PONTHEU

. « *L'expérience et l'expertise au service du football Méditerranéen* » - M. Eric BORGHINI

. « *Ensemble au service des clubs* » - M. Pierre GUIBERT

Elle indique qu'une seule candidature n'a pas été validée. Elle rapporte que la C.R.S.O.E. a déclaré irrégulière la liste « *Ensemble au service des clubs* » de M. GUIBERT, dans la mesure où l'éducateur désigné ne répondait pas au niveau de diplôme exigé par les Statuts de la Ligue Méditerranée.

- Les candidatures à la délégation aux Assemblées Fédérales
 - . 5 Présidents de Districts
 - . Représentant des clubs nationaux à statut Amateur : M. Antoine MANCINO en qualité de titulaire et M. Jean-Pierre BLASCO en qualité de suppléant.
 - . Délégués par tranche de 50 000 licenciés (2 postes à pouvoir)
 - M. Eric CASTELLANI en qualité de titulaire et de son suppléant M. Stéphane IZZO
 - M. Jean-Louis DISTANTI en qualité de titulaire et de sa suppléante Mme Sylvie REYNIER
 - M. Vincent CASERTA en qualité de titulaire et de son suppléant M. Pierre ALCOVERRO
 - M. Philippe GEORGES en qualité de titulaire et de son suppléant M. Julien GRECO
 - M. Yacine BEKRAR en qualité de titulaire et de sa suppléante Mme Amandine DOSSARD
- Camille TORRENTE indique que l'ensemble des candidatures à la délégation aux Assemblées Fédérales ont été déclarées régulières.

- **Ordre du Jour AG Elective**

Le Président soumet au Comité de Direction l'Ordre du Jour suivant :

- ▲ Ouverture par le Président de la C.R.S.O.E.
- ▲ Appel des délégués
- ▲ Présentation des candidats (5 minutes par candidat)
- ▲ Election du Comité de Direction de la Ligue
- ▲ Election de la Délégation aux Assemblées Fédérales
 - Président de Ligue
 - Président délégué de Ligue
 - Présidents de District
 - Délégués par tranche de 50 000 licenciés
 - Représentant des clubs nationaux
- ▲ Parole au candidat élu
- ▲ Clôture de l'A.G. par le Président de la C.R.S.O.E.

→ Le Comité de Direction validé à l'unanimité l'Ordre du Jour

- **Organisation de l'Assemblée Générale Elective**

Sur proposition du Bureau Exécutif de la LMF dans sa séance du 1^{er} octobre 2024, il est présenté au Comité de Direction les modalités d'organisation d'une Assemblée Générale en visioconférence.

Camille TORRENTE indique qu'une Assemblée Générale en visioconférence permet :

- d'atteindre plus facilement le quorum
- une représentativité plus importante des clubs

Elle rappelle, qu'au regard des Statuts de la Ligue, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé. Les Présidents de clubs ont également la possibilité de donner le pouvoir en interne, à un licencié de leur club.

Le déroulé de l'AG s'établira ainsi :

- Émargement à partir de 18h00
- Début de l'Assemblée Général partir de 19h00
- Présidence de l'AG par M. Xavier TORBIERO, Président de la C.R.S.O.E.
- Prise de parole des candidats avec une intervention chronométrée de 5mn

Avec les présences au siège de la Ligue :

- Des Membres de la C.R.S.O.E.
- Des Candidats têtes de liste + 2 Membres
- Du Directeur Général et des collaborateurs de la Direction de la LMF
- D'un Huissier de justice
- De la Société Oopn
- Du Responsable informatique

Procédure de convocation pour la tenue d'une AG en visioconférence

- Le 17.10.2024
 - envoi par les services de la LMF sur l'adresse mail officielle des clubs et des délégués
 - . une convocation et un tutoriel pour faciliter l'émargement et le vote
 - . un pouvoir
 - . un programme des candidats
- Le 4.11.2024 à 14h00 :
 - Envoi d'un mail sur l'adresse mail personnelle du Président (ou son représentant) et délégués
 - . explications du déroulement et transmission du tutoriel
 - . lien pour accéder à la plateforme (émargement/vote/visio)
 - Envoi sur le numéro de téléphone personnel du Président (ou son représentant) et délégués
 - . Sms : clé d'émargement (code pour pouvoir émarger sur la plateforme).

M. Franck KODJABACHIAN, Président du District de Provence, prend la parole et fait part de son regret si l'Assemblée Elective ne se déroulait pas en présentiel car il s'agit d'une assemblée importante ; les clubs participant activement à une décision profonde sur l'avenir de son football pour les 4 années à venir. D'autre part, il indique qu'il s'agit d'un moment convivial et de partage. Il précise que certains clubs du District de Provence sont contre une assemblée en visioconférence mais d'autres pour.

Enfin, M. Franck KODJABACHIAN fait part de sa déception quant à la non-présence des délégués des Districts, et plus encore des Présidents en présentiel sur ce genre d'évènement.

M. Eric BORGHINI précise qu'il n'était possible d'organiser une Assemblée Générale mixte. Il indique également avoir reçu une copie de la lettre que l'un des candidats, M. François PONTHEU, a adressé à la Ministre des Sports se plaignant de l'organisation de l'Assemblée Générale en présentiel un lundi soir, induisant une difficulté quant à la présence des clubs à la Ligue en semaine.

D'autre part, le Président précise que la Ligue a été dans l'obligation de modifier la date initiale de son Assemblée, initialement prévue le samedi 5 octobre 2024, en raison des élections retardées du District de la Côte d'Azur dues à des procédures engagées. Il rappelle également que la Ligue était contrainte d'organiser ses élections au minimum 30 jours avant les élections organisées par la F.F.F.

Enfin, la seule date disponible pour la Société agréée Oopn, entre le 04 novembre et le 10 novembre, était le lundi 4 novembre 2024.

L'organisation d'une Assemblée Générale Elective par visioconférence est soumise au vote.

→ M. Franck KODJABACHIAN, Président du District de Provence, s'abstient - Aucun vote contre.

→ le Comité de Direction, à sa majorité, valide cette proposition.

4. CLÔTURE

Le Président Eric BORGHINI souhaite rendre hommage à M. Edouard DELAMOTTE, Président sortant du District de la Côte d'Azur.

Il lui adresse ses sincères remerciements pour avoir été à ses côtés lors de ses différents mandats au District et ensuite à la Ligue. Il met en avant ses compétences et le remercie publiquement pour tout ce qu'il a apporté au football azuréen et méditerranéen.

La séance est levée à 18h45

Le Président de Séance

M. Eric BORGHINI